

La solidarité : Quelques réflexions en matière d'enjeux

Que représente aujourd'hui la solidarité ? Jusqu'où doit-elle aller ? A-t-elle évolué au fil des siècles ou au contraire cette valeur fondamentale est-elle en perdition ?

Au fil de cette analyse, nous tenterons de répondre à toutes ces questions mais également de démontrer si à l'heure actuelle la solidarité est toujours un concept qui garde sa force initiale ou si au vu de l'évolution de la société les enjeux de la solidarité tendent à disparaître.

Introduction

Ces derniers temps, le gouvernement fédéral appelle tous ses citoyens à accepter toute une série de mesures, ne citons en exemple que la mise en place d'une taxation plus élevée ou encore un recul de l'âge de la pension.

Suite à ces nouvelles mesures proposées, on se souvient des grèves du mois de novembre 2014, ou encore, pas plus tard qu'hier, de celle du 7 octobre 2015 où près de 80 000 personnes ont décidé de se rassembler, histoire de montrer à ce Gouvernement leur mécontentement face à ces nouvelles mesures prises au motif de remettre le système belge sur les rails...

Ces rassemblement sont-ils synonyme de solidarité ou au contraire de non-solidarité ? En se rassemblant de la sorte, tous ces manifestants n'ont-ils pas montré qu'ils ne voulaient pas se montrer solidaires ?

Malgré les arguments du Gouvernement qui prône le redressement économique du pays, les Belges ne sont pas d'accord avec ces nouvelles mesures et ils estiment que ce gouvernement va encore plonger plus de personnes dans la pauvreté.

Pour beaucoup de citoyens, les démarches proposées ont un caractère antisocial et selon le Président des socialistes francophones « *c'est le choix de l'injustice, les travailleurs, les pensionnés et les patients trinquent*¹ ».

¹<http://www.dhnet.be/actu/belgique/profondement-antisocial-pour-les-millionnaires-les-critiques-fusent-contre-le-nouveau-gouvernement>

En aucun cas l'exclusion des jeunes du chômage, le renvoi vers les CPAS ou encore l'augmentation de l'âge de la pension ne peuvent à première vue être une mesure pouvant servir au redressement économique. Pour le citoyen lambda, ces mesures ne feront qu'appauvrir les personnes qui sont déjà vulnérables et notamment les personnes handicapées.

Hypothétiquement, ne pouvons-nous pas nous dire que lorsque certains refusent notamment l'allongement de l'âge de la pension, ils refusent que le gouvernement fasse des économies et finance ainsi d'autres services qui sont eux «bénéfiques» à d'autres personnes.

« Ma liberté s'arrête là ou commence celle des autres »...mais qu'en est-il de la solidarité ?

Tout le monde connaît ce vieil adage mais en est-il de même lorsque l'on évoque la solidarité ? Pourrait-on dire que ma solidarité s'arrête quand j'estime qu'elle ne m'est plus bénéfique ? Puis-je me dire non solidaire aux autres lorsque ce n'est plus dans mon intérêt ou dois-je au contraire poursuivre cette idéologie de la solidarité même quand je considère que celle-ci « nuit » à mes intérêts ?

Pour tenter de répondre à cette hypothèse, essayons tout d'abord de comprendre ce concept de solidarité et ensuite de voir jusqu'où celui-ci peut aller.

Depuis toujours, la signification du mot solidarité reste identique. Elle exprime un sentiment ressenti par la communauté à « l'égard de la satisfaction de besoins essentiels ou encore la défense d'intérêts communs² ». Elle représente également « un rapport existant entre des personnes qui, ayant une communautés d'intérêts sont liées les unes aux autres. Il s'agit d'un sentiment de devoir moral envers les autres membres d'un groupe fondé sur l'identité de situation, d'intérêts³ »

Historiquement, avant, lorsque les personnes n'avaient pas de revenus, elles n'avaient pas d'autres possibilités que de faire appel à la charité des autres tandis qu'au Moyen Âge, c'est « l'église qui secourt les pauvres⁴ » ce n'est qu'au moment de la révolution industrielle « que les ouvriers qui travaillaient

² La solidarité : son expression, ses formes. Une réflexion sur le concept de solidarité, DR Maria de Lurdes Baptista Quaresma

³ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solidarite%C3%A9/73312>

⁴ Contre la pauvreté, je choisis la solidarité, Vivre ensemble education, pg13

dans les usines choisissent de s'organiser afin de prévenir les problèmes et d'aider les plus démunis. Ils décidèrent ensemble de mettre une partie de leur salaire dans une caisse commune.

L'argent de la caisse servait ensuite à aider, par exemple, un ouvrier malade qui ne pouvait plus ramener d'argent pour nourrir sa famille⁵ ».

Aujourd'hui, le système a évolué. Lorsqu'une personne se retrouve sans revenus, plusieurs dispositifs ont été créés afin de leur permettre d'avoir accès à des droits en termes d'aides (financières, soutiens, services,...) Ces dispositifs sont financés par la sécurité sociale à laquelle cotisent les citoyens actifs par le biais de prélèvements directs et indirects (prélèvement sur le salaire, impôt). Ces prélèvements financent différentes caisses qui viendront en « aide » aux personnes dans le besoin, au moment opportun. Certains voient donc dans cette démarche une forme de solidarité « forcée », forcée dans le sens où la personne n'a pas le choix. Elle est dans l'obligation de payer ses impôts, de subir l'imputation d'une partie de son salaire pour les cotisations sociales.

Evoquons en quelques mots la notion d'état providence, notion à laquelle se base le système social belge, bien qu'aujourd'hui « La Belgique apparaît au milieu du peloton des pays européens. La performance de l'Etat providence belge s'est améliorée depuis les quinze dernières années. Il demeure que les restrictions budgétaires actuelles obligent à trouver de nouvelles solutions⁶ ».

« L'Etat-Providence est une conception de l'État où celui-ci étend son champ d'intervention et de régulation dans les domaines économiques et sociaux. Elle se traduit par un ensemble de mesures ayant pour but de redistribuer les richesses et de prendre en charge différents risques sociaux comme la maladie, l'indigence, la vieillesse, l'emploi, la famille... L'Etat-Providence est fondé sur la solidarité entre les différentes classes sociales et la recherche de la justice sociale⁷ ».

Il apparaît donc clairement au travers de cette définition que l'état dit « providence » se base sur la solidarité en redistribuant à ceux qui en ont besoin l'argent des citoyens actifs. Et si cette qualification ne servait que les opposants aux principes de solidarité qui alimentent la sécurité sociale ?

⁵ <http://espace.citoyen.be/article/337-evolution-du-systeme-social-en-belgique>

⁶ <http://www.lalibre.be/economie/actualite/la-belgique-est-elle-un-etat-providence-peut-mieux-faire-51b8f5b5e4b0de6db9c8e45c>

⁷ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Etat-providence.htm>

Définition et évolution du concept de solidarité

On ne peut parler de solidarité sans évoquer Emile Durkheim. Selon lui, la solidarité « renvoie au lien moral qui unit les individus d'un même groupe et qui forme le ciment de la cohésion sociale : pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns avec les autres⁸».

Il distingue également deux types de solidarité : la solidarité mécanique et la solidarité organique.

« La solidarité mécanique tire sa force du rejet de toute altérité et s'exprime dans l'attachement à la patrie. Elle s'appuie sur une conscience collective forte⁹».

La solidarité organique quant à elle tire sa force de l'individualisation. *« Elle est issue de la coopération entre individus spécialisés¹⁰».*

« Dans les années 60, le rôle de l'état comme garant du bien public est remis en question et dans les années 80, l'image de la solidarité est modifiée. Elle devient un mal nécessaire, un gaspillage d'argent, une aumône faite à ceux qui sont trop faibles, qui n'entreprennent pas, qui ne sont pas assez combattifs. Ce regard culpabilisant sur les pauvres entraîne l'adoption de mesures anti-sociales¹¹».

L'Europe s'est également concentrée sur la question de la solidarité lors d'une conférence organisée par l'AEIP-Association européenne des institutions paritaires de protection sociale en juin 2005.

Les conclusions émises lors de cette conférence illustrent clairement que la solidarité est une valeur européenne qui possède une importante caractéristique économique mais qui reste cependant en constante évolution. La solidarité d'aujourd'hui, n'est donc pas la même qu'hier et celle de demain sera tout aussi différente. Mais sa signification et son objectif premier sont et resteront certainement toujours le bien-être collectif.

⁸ www.universalis.fr

⁹ Lien social et intégration chez Durkheim ; <http://sesperso.voilà.net>

¹⁰ Lien social et intégration chez Durkheim ; <http://sesperso.voilà.net>

¹¹ Contre la pauvreté, je choisis la solidarité, Vivre ensemble éducation, pg13

Et dans le domaine du handicap, peut-on parler de solidarité ?

Au niveau de la sphère handicap, les personnes perdent parfois leur travail en raison de leur handicap, pour d'autres il leur est impossible de travailler. Bref, les personnes handicapées peuvent du jour au lendemain perdre un salaire comme tout un chacun d'ailleurs, ou ne pas y avoir accès.

Dans le cadre du handicap, la Belgique a donc créé un mécanisme qui octroie aux personnes qui connaissent une perte au niveau de leur autonomie, une allocation en fonction de cette réduction d'autonomie mais également en fonction de leurs revenus ou des revenus du ménage.

Lorsqu'une personne handicapée présente une réduction de la capacité de gain, elle peut percevoir une allocation de remplacement de revenus, tandis que l'allocation d'intégration est quant à elle là pour compenser les coûts liés au handicap.

Les deux allocations peuvent être cumulées mais seront toujours calculées en fonction des revenus.

Sans ces allocations, les personnes handicapées verraient leurs conditions de vie encore plus difficiles, c'est pourquoi, en tant qu'association défendant les droits des personnes handicapées nous ne pouvons qu'adhérer à cette valeur que représente la solidarité.

Celle-ci doit rester une valeur fondamentale, afin de permettre aux personnes qui doivent faire face à certaines difficultés de pouvoir continuer à vivre dignement. C'est pour cette raison que l'une de nos revendications principales est la volonté de voir une augmentation au niveau des allocations octroyées aux personnes en situation de handicap.

Au niveau du handicap, nous pouvons entre autre relever trois types de solidarités qui ont selon nous une importance capitale.

Les Allocations aux personnes handicapées ainsi que la sécurité sociale dans laquelle se retrouvent les soins de santé, les allocations familiales, les pensions,...font partie de la solidarité collective car financée par la collectivité.

Lorsque l'on évoque les aidants proches, on se retrouve dans la sphère de la solidarité familiale. Mais dans ce cadre-là, la question soulève débat. Est-ce vraiment à la famille à prendre en charge la personne handicapée ? La réponse apportée sera certainement différente en fonction de la notion de chacun de cette solidarité familiale.

Une autre forme de solidarité tout aussi importante concerne la solidarité de proximité. L'entraide entre voisins peut-être très importante lorsque l'on est une personne en situation de handicap. En effet, il est important de pouvoir compter sur ses voisins pour une petite course, pour un déplacement, ou encore pour « un petit coucou » de temps à autres.

Conclusion

Il nous semble important d'affirmer que la solidarité est et doit rester une valeur essentielle pour tous. Nous ne pouvons accepter une société basée sur l'individualisme où chacun fait ce qu'il veut pour parvenir à ses fins sans se soucier du bien-être ou non de ses concitoyens.

Nous devons garder à l'esprit que nous sommes tous susceptibles à un moment donné de perdre notre confort et de basculer dans une zone inconfortable, zone dans laquelle nous serions rassurés de savoir que l'on peut compter sur la solidarité de son voisin, de ses amis ou encore du système social qui nous entoure et qui est mis en place afin de nous permettre de garder un minimum de dignité humaine.

Bref, même si à l'heure actuelle certains pensent que la solidarité est une valeur qui se perd, il est important de rappeler qu'il existera toujours des personnes, des associations qui seront convaincues que la solidarité est une valeur fondamentale qui doit perdurer.

Si à l'heure actuelle la solidarité est souvent remise en question, soit par des individus ; qui par ailleurs n'auront de cesse de la revendiquer dès lors qu'ils seront concernés ; soit par des politiques ; ce qui est plus grave, une grande majorité de citoyens reconnaît explicitement ou non tout l'intérêt de développer, d'alimenter des dispositifs de solidarité, au motif premier quasi « égoïste » qu'ils pourraient ou seront concernés tôt ou tard.

Le handicap, la maladie grave sont des situations que peuvent rencontrer les citoyens. La solidarité est donc une construction « éthique » obligatoire dès lors où le citoyen est considéré comme un acteur responsable de la société qu'il construit.

Sources

- <http://www.dhnet.be/actu/belgique/profondement-antisocial-pour-les-millionnaires-les-critiques-fusent-contre-le-nouveau-gouvernement-5434ff29357030e6104517d7>
- La solidarité : son expression, ses formes. Une réflexion sur le concept de solidarité, DR Maria de Lurdes Baptista Quaresma
- <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solidarit%C3%A9/73312>
- <http://espace.citoyen.be/article/337-evolution-du-systeme-social-en-belgique>
- <http://www.lalibre.be/economie/actualite/la-belgique-est-elle-un-etat-providence-peut-mieux-faire-51b8f5b5e4b0de6db9c8e45c>
- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Etat-providence.htm>
- www.universalis.fr
- Lien social et intégration chez Durkheim ; <http://sesperso.voilà.net>

Date : 20 Novembre 2015.

Chargée de l'analyse : Limbourg Céline
Assistante Sociale

Responsable de l'ASPH : Florence Lebailly